

CHAUFFEURS - LÉGISLATION ROUTIÈRE (MISE À NIVEAU)

Pôle d'activité

TRAVAUX, ENTRETIEN ET PROPRETE PUBLICS

Présentiel

Formule

Prix/participant

Nombre max. de participants/session

152,00 € 12

Durée de la formation

1 jour (8h30-16h30)

Personne de contact

Wassim BOUAISSI Facility Manager

wbouaissi@erap-gsob.brussels

Détail de la formation

La règlementation prévoit que tout chauffeur de camion professionnel et chauffeur d'autocar/autobus doit pouvoir présenter, en plus de son permis de conduire ordinaire, une attestation de capacité professionnelle, matérialisée sur le permis de conduire par un Code 95. Cette attestation de capacité professionnelle doit être renouvelée tous les 5 ans. Ce renouvellement peut être obtenu en suivant 35 heures de cours de perfectionnement dans un centre de formation agréé par le SPF Mobilité & Transport.

Chaque module suivi permettra l'obtention d'un certificat de participation à une formation continue obligatoire CAP - Code 95, reconnue par le SPF Mobilité & Transport, telle que définie par l'arrêté royal du 4 mai 2007, octroyant 7 points.

Deux modules sont obligatoires et les autres modules sont optionnels :

- Modules obligatoires :
 - o Module 1 : Conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité (cours distincts pour les permis C et D)
 - o Module 2 : Législation et utilisation du tachygraphe
- Modules optionnels :
 - Module 3 : Sécurisation dans le chargement Arrimage (permis C uniquement)
 - o Module 4 : Mesures préventives en matière d'accidents de la route Accidentologie



- Module 5 : Législation routière (mise à niveau)
- Module 6 : Ergonomie (cours distincts pour les permis C et D)
- Module 7 : Gestion du stress
- o Module 8 : Assertivité et gestion de l'agressivité
- o Module 9: Premiers secours
- Module 10 : Sécurité dans le transport scolaire (permis D uniquement)
- o Module 11 : La conduite préventive sur simulateur 3D

La présente fiche concerne le module 5 "Législation routière (mise à niveau)".

Public cible

Cette formation s'adresse exclusivement aux chauffeurs professionnels titulaires d'un permis C(E) et/ou D(E) et travaillant au sein des administrations locales et régionales bruxelloises.

Méthodes pédagogiques

Le cours alterne la théorie et les exercices pratiques. Les 2 heures d'exercice sont consacrées à la rédaction de constats à l'amiable.

Un syllabus est distribué aux participants.

Contenu

- Masse et poids : MMA, tare, charge utile
- Vitesse : règlementation et distances de sécurité
- Arrêt et stationnement, dépassement et utilisation des feux de détresse, arrêt de bus
- Priorités et comportement aux carrefours, rond-point, passages étroits
- Place sur la voie publique, circulation en files
- Règles de sécurité dans les tunnels
- Modifications récentes
- Respect des usagers faibles et du partage de la route

Disponibilité au catalogue

Disponibilité (sous réserve d'inscriptions suffisantes) et conditions garanties jusqu'au 31 juillet 2024.